

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2018 sous le numéro de dépôt 42113

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait du
PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MARS 2018

Le 21 mars 2018, à 10 heures 30, les actionnaires de POMONA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 567 380 €, divisé en 328 369 actions de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à Antony (92160) 3, avenue du Docteur Ténine, sur la convocation qui leur en a été faite par le Directoire, par lettres adressées aux actionnaires le 6 mars 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hugues DEWAVRIN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Mesdames Carole DEWAVRIN et Laurence DEWAVRIN, après avoir accepté, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Alain AUVRAY et Monsieur Alexis LEVASSEUR, Commissaires aux Comptes titulaires ont été régulièrement convoqués et assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent :

- pour toutes les résolutions, exception faite de la seconde résolution, 295 310 actions, soit 89,93 % du nombre d'actions composant le capital social, et 92,78 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	1 836
Pouvoirs au Président :	15 679
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	18 873
Présents :	258 922
TOTAL	295 310

- et pour la seconde résolution relative à l'affectation du résultat, 302 296 actions, soit 92,06 % du nombre d'actions composant le capital social, et 94,98 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	1 836
Pouvoirs au Président :	15 207
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	16 973
Présents :	268 280
TOTAL	302 296

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

-
- Nomination au sein du Conseil de Surveillance,
 - Pouvoirs pour les formalités.
-

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance, décide de nommer, en remplacement de M. Bertrand HIEAUX dont le mandat est venu à expiration ce jour et qui n'a pas été renouvelé, **Madame Laura MITTERRAND**, demeurant 111W 11th Street #5FE 10011 NEW YORK - ETATS UNIS en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

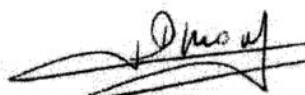
*



Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme
à l'original
Fait à Antony, le 28/03/2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Dumont', with a stylized flourish at the end.

Eric DUMONT
Président du Directoire

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de la
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 21 MARS 2018

Le 21 Mars 2018 à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège social sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par lettre en date du 13 mars 2018.

Sont présents et ont élargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Hugues DEWAVRIN, Président,
- Monsieur Gérard HIGUINEN, Vice-Président,
- Madame Carole DEWAVRIN,
- Monsieur Olivier BENOIST,
- Monsieur Joël BERTHY,
- Madame Constance DEWAVRIN-LUPINACCI,
- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN,
- Monsieur Patrick DEWAVRIN,
- Monsieur Samuel DEWAVRIN,
- Madame Laurie MAILLARD
- Madame Laura MITTERRAND.

La totalité des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Jacqueline FOUCARD a été convoquée en sa qualité de Représentante du Comité Central d'Entreprise et assiste à la réunion.

Messieurs Philippe BARBIER, Président du Directoire, et Eric DUMONT, Directeur Général, assistent à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

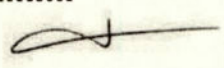
3. Nomination au Directoire ;

5. Démission d'un membre du Conseil et Vice-Président du Conseil ;

6. Cooptation d'un nouveau membre du Conseil ;

7. Nomination d'un nouveau Président du Conseil ;

8. Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil ;



- IV -

Monsieur Philippe BARBIER cessant désormais d'appartenir au Directoire, il est rappelé que le Directoire reste composé de Messieurs Eric DUMONT et Alain SCHNAPPER, leurs mandats venant à expiration le 31 décembre 2020.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur les 3 décisions ci-après :

1)

En application de l'article 14-II des Statuts, le Conseil de Surveillance fixe à 3 le nombre des Membres du Directoire.

Il décide, en application de l'article 15-2 des Statuts, de nommer en tant que Membre du Directoire, à effet de ce jour, pour la durée restant à courir des mandats actuels du Directoire, soit jusqu'au 31 décembre 2020 :

Monsieur Thierry LABAUNE, né le 28 janvier 1956 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
Domicilié 25 rue Jean Magnet - 91390 MORSANG-SUR-ORGE.

Le Conseil prend acte, en tant que de besoin, que Monsieur Thierry LABAUNE est lié à la Société par un contrat de travail de Directeur Commercial Groupe depuis le 1er octobre 2017 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

- V -

Le Président informe le Conseil, que Monsieur Gérard HIGUINEN souhaite que son mandat au sein du Conseil prenne fin ce jour.

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Gérard HIGUINEN de son mandat de Membre du Conseil de surveillance.

Son mandat de Membre du Conseil et sa fonction de Vice-Président du Conseil de Surveillance prendront fin à l'issue du vote sur la présente résolution.

Cette décision est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- VI -

Le Président indique au Conseil que, le nombre des membres restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du code de commerce et de l'article 23 des statuts de procéder à une nomination à titre provisoire. Il propose donc que Monsieur Philippe BARBIER soit coopté par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-78 du code de commerce et de l'article 23 des statuts, coopte en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

Monsieur Philippe BARBIER, né le 17 février 1955 à TOURS (37)
De nationalité française et demeurant 4 avenue Elisée Reclus 75007 PARIS

en remplacement de Monsieur Gérard HIGUINEN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.



Monsieur Philippe BARBIER remercie le Conseil de sa confiance et accepte le mandat de membre du Conseil de surveillance et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le Conseil prend acte du fait que le contrat de travail de Monsieur Philippe BARBIER se poursuit.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Cette décision est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- VII -

Monsieur Hugues DEWAVRIN confirme son souhait de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN confirme au Conseil sa candidature à ces mêmes fonctions.

Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN en tant que Président du Conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette décision est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- VIII -

Monsieur Gérard HIGUINEN ayant démissionné de ses fonctions de Vice-Président du Conseil, Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN propose de nommer Monsieur Philippe BARBIER en qualité de Vice-Président.

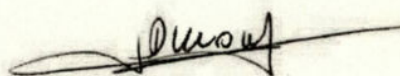
Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Philippe BARBIER, en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Cette décision est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 28/03/2018



Eric DUMONT
Président du Directoire